

D 778 HONDURAS: LES "DISPARITIONS" AUSSI

Le Honduras n'échappe pas à la dégradation ambiante du climat social et politique, en dépit du retour des civils au pouvoir: la guérilla a fait son apparition dans le pays; et on compte désormais une soixantaine de personnes "disparues", chiffre qui a sérieusement tendance à augmenter.

Le lecteur trouvera ci-dessous deux protestations pour deux disparitions de paysans "délégués de la Parole de Dieu" en communautés rurales. En plus des assassinats (cf. DIAL D 760), voici venu le temps des "disparitions".

Note DIAL

1- Disparition de Tulio Zelaya (18 mars 1982)

LETTRE A M. SUAZO, PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nous nous adressons à vous pour vous souhaiter de réussir dans votre entreprise délicate et, après vous avoir salué, pour vous faire savoir ce qui suit:

1) Le jeudi 18 courant, à 10 H du soir, le compagnon Tulio Ernesto Zelaya Cruz a été arrêté par des personnes appartenant, selon toutes les apparences, à la DNI. Il s'agit d'un délégué de la Parole de Dieu, membre de l'équipe paroissiale de la ville de Juticalpa.

2) A ce jour, diverses démarches ont été faites au niveau du département mais sans résultat. Aussi, en tant que catholiques du département d'Olancho avons-nous décidé de nous adresser à vous, puisque vous êtes l'autorité suprême de la République de Honduras, gouvernant constitutionnellement le pays.

3) Monsieur le Président, si notre pays est libre et démocratique, nous pensons que ce n'est pas un crime de prêcher l'Évangile.

4) Nous vous demandons donc, en tout respect, de nous aider à localiser notre compagnon, ami et fidèle serviteur de l'Église d'Olancho: Tulio Ernesto Zelaya Cruz. Nous vous le demandons à vous qui êtes un bon catholique.

5) Dans l'attente de votre collaboration en cette affaire, nous vous adressons tous nos respects.

Juticalpa, Olancho, le 23 mars 1982
l'équipe paroissiale

2- Disparition d'Adrian Villalobo (26 avril 1982)

Le conseil paroissial de Catacamas-Olancho élève devant l'opinion nationale et internationale ses protestations les plus énergiques pour l'arrestation arbitraire et la disparition du frère Adrian Alfonso Villalobo Moreno, membre de notre communauté chrétienne.

1) Les faits se sont produits le lundi 26 avril, à 6H30 du matin. Quatre hommes en civil et fortement armés de mitraillettes se sont présentés dans le village de Limon et enquis d'Adrian Villalobo, qui était en train de tra-

vailler près de chez lui en compagnie d'autres paysans. Sans explication aucune ils l'ont conduit à une camionnette stationnée à 200 m de là.

2) Nos démarches auprès des autorités locales et départementales n'ont eu aucun résultat.

3) Nous protestons parce que le frère Adrian Villalobo n'est pas un criminel et il n'a commis aucun délit.

4) Le frère Adrian est un paysan membre de l'Association nationale des paysans de Honduras (ANACH). Il s'est toujours signalé par son souci de ses frères paysans. Il est, de plus, un célébrant de la parole de Dieu depuis une dizaine d'années.

5) Même si les responsables de l'opération ne se sont pas identifiés ni n'ont présenté de mandat d'arrêt, nous sommes portés à penser qu'il s'agit de membres de la DNI, et cela en raison du type d'armement qui était le leur et de leur façon d'agir.

6) Sa femme et ses quatre enfants en bas-âge se trouvent de ce fait totalement démunis. Ils vivent dans l'angoisse et réclament leur père.

7) Nous lançons un appel à ceux qui le détiennent pour qu'ils nous disent où se trouve Adrian Villalobo.

8) Nous demandons que l'intégrité physique de notre frère soit respectée et nous protestons contre ces violations des droits de l'homme ainsi que de la Constitution de la République.

9) Nous demandons à toutes les organisations de s'unir à nous pour exiger la libération de notre frère.

10) Nous invitons tous les délégués de la Parole de Dieu, catéchistes, prêtres et évêques du Honduras à s'unir à nous pour dénoncer ce fait inadmissible et à prier pour la remise en liberté d'Adrian Villalobo, pour sa famille et pour tous les disparus de notre pays.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement: France 240 F - Etranger 285 F - Avion 350 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441